

Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare
21 220 GEVREY CHAMBERTIN
Téléphone : 03-80-51-83-23
Télécopie : 03-80-51-81-72
Courriel : vougeau@worldonline.fr
Site Internet : www.bassinvouge.com

REUNION DU 3 MARS 2015 – SAINT NICOLAS LES CITEAUX

Date de la convocation : 12 février 2015

Le trois mars deux mil quinze à 19 heures 00, les membres du Conseil Syndical du Syndicat du Bassin versant de la Vouge se sont réunis à saint Nicolas les Cîteaux sous la Présidence de Monsieur POUILLON Hubert.

Nombre total de délégués : 86

Nombre de voix au total : 116

Nombre de délégués titulaires présents : 54

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix exprimées : 83

Présents : Mesdames et Messieurs Gérard TREMOULET, Sylvie CLAIRET, Patrice ANDRIEUX, Alain LEFEVRE, René PROCHWIEZ, Christian FEUILLAT, Charles SIRUGUE, Jean Luc LOIZON, Jean Luc BOILLIN, Joris BARBE, Claude BOURGEOT (procuration de M. LINGER), Marc JOINIE, Dominique BEAUPOIL, Sylvain DOISNEAU, Jérôme TOUCHARD, Jean Jacques BERNARD, Martino AMODEO, Gérard TARDY (6 voix), Gilles CARRE (6 voix), Hubert POUILLON (6 voix) (procuration de M. REMY (6 voix)), Christophe ALLEXANT (6 voix), Maurice MAILLOT, Dominique GERMAIN, Karine DELABAYS, Patrick JACQUET, Florence LUCISANO, Jean-François COLLARDOT (procuration de M. CHEVALLIER), Gérald DETAIN, Matthieu DOROT, Elisabeth VINCENT, Bernard BOUILLON (procuration de M. DEMOUX), Gérard BERTHOZ, Jean Noël DUMAS, Stéphane PELLETIER, Didier LEVEQUE Pierre LEVEQUE, Igor MAILLOTTE (procuration de M. BONDOUX), Gilles SALLIC, Bernard BOURGEON, Noël GUEDENEY, Dominique DUMONT, Yves PROST, Alain NOIROT, Jean MONIN, Frédéric BOUYER, Benoit FRANET, Bernard PAUTET, Renzo PAPUCCI, Denis PENNING, Jean Claude BROUILLON, Yves GELIN, Edouard TRAPET, Sylvain PELLETIER, Paul Marie BERTHIOT.

Délégués excusés : Mesdames et Messieurs Alain LINGER, Claude REMY (6 voix), Daniel CHOUSA (6 voix), Gérard PAILLET, Philippe DEMOUX, Laurent BONDOUX, Corinne PIOMBINO, Jean Pierre COFFIN, Noëlle MINARD, Maurice CHEVALLIER.

M. TOUCHARD Jérôme est secrétaire du syndicat

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 9 décembre 2014
- Approbation du compte administratif 2014
- Approbation du compte de gestion 2014
- Affectation des résultats 2014
- Discussion sur les orientations budgétaires et sur le budget primitif 2015
 - Appel de cotisation 2015 – Délibération
 - Budget Primitif 2015 - Délibération
 - Animation de la nappe de Dijon Sud - Délibérations
- Affaires diverses
 - PPRE – Délibération
 - Poste de technicien de rivières – Délibération
 - Contentieux Moulin Salbreux – Etude et travaux continuité écologique
 - Compétence GEMAPI
 - Etude Hydraulique DDT

- PDC 2015
- Pluviométrie et hydrologie 2014 et 2015
- Révision du SAGE, Etude Hydraulique DDT, EPAGE
- Pluviométrie 2013 et 2014

M. POULLOT accueille les membres du conseil syndical et les remercie de leur présence. Il transmet la parole à Mme ZITO, maire de Saint Nicolas les Cîteaux. Elle exprime sa satisfaction de la venue du conseil du SBV au sein de sa commune. M. POULLOT rappelle que Saint Nicolas les Cîteaux a été très impactée lors de la crue du 4 novembre 2014.

M. GELIN est désigné en tant que Président de séance pour le vote du Compte Administratif.

I - Approbation du CR du 9 décembre 2014

Le compte rendu, n'appelant pas de remarque, est adopté à l'unanimité.

II - Approbation du compte administratif 2014

Le Président explique que les documents envoyés avec la convocation reprennent les comptes administratifs 2014 et de gestion 2014, discutés à l'occasion du bureau du 13 janvier 2015.

M. POULLOT présente les résultats de l'exercice comptable 2014, à savoir :

	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT/DEFICIT
Section de Fonctionnement	228 631,66 €	278 932,12 €	+ 50 300,46 €
Section d'Investissement	163 361,32 €	85 569,52 €	- 77 791,80 €

Les restes à réaliser en investissement sont de 30 750.00 €.

Avec les reports de l'exercice précédent, les résultats globaux sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT/DEFICIT
Section de Fonctionnement	228 631,66 €	470 132,39 €	+ 241 500,73 €
Section d'Investissement	194 111,32 €	144 036,19 €	- 50 075,13 €

Par ailleurs la dette en capital au 31 décembre 2014 s'élève à 29 225,70 € répartie entre les locaux du SBV (26 394,52 €) et le véhicule (2 831,18 €). Il reste respectivement 5 annuités et 1 annuité de remboursement sur les deux prêts contractés par le SBV.

Le personnel du SBV était composé au 31 décembre 2014 :

- une technicienne en CDD,
- un ingénieur en CDD (nappe de Dijon Sud),
- un ingénieur en CDI,
- un ingénieur titulaire de la FPT.

Suite à une question de l'assemblée, le Président explique que le déficit d'investissement 2014 est dû aux travaux engagés sur la continuité écologique sur la Moulin des Etangs et sur les vannes de Villebichot, à l'entretien du Bief de Charrey sur Saône et au PPRE (tranche 2013) pour lesquels les subventions n'ont pas été reçues pour le moment, mais le seront en 2015 (conventions signées).

Délibération

Le Président présente les résultats de l'exercice comptable 2014, à savoir :

	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT/DEFICIT
Section de Fonctionnement	228 631.66 €	470 132.39 €	+ 241 500.73 €
Section d'Investissement	194 111.32 €	144 036.19 €	- 50 075.13 €

M. POULLOT se retire pour le vote du compte administratif. M. GELIN est désigné président de séance.

Le conseil syndical approuve et vote, le compte administratif 2014, à l'unanimité.

III – Approbation du compte de gestion 2014

Délibération

Le COMITÉ SYNDICAL :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la bonne tenue des livres comptables,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Trésorier, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

IV – Affectation des résultats 2014

Le comité syndical constate les résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2014.

Section FONCTIONNEMENT en Excédent de 241 500.73 €

Section INVESTISSEMENT en Déficit de 19 325.13 €

Délibération

Le comité syndical constate les résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2014.

Résultat de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 228 631.66 €
- Recettes de fonctionnement : 278 932.12 €
- Excédent de fonctionnement : 50 300.46 €
- Résultat de fonctionnement antérieur reporté : 191 200.27 €
- Résultat à affecter : 241 500.73 €

Résultat d'investissement :

- Dépenses d'investissement : 163 361.32 €
- Recettes d'investissement : 85 569.52 €
- Déficit d'investissement : 77 791.80 €
- Résultat d'investissement antérieur : 58 466.67 €
- Déficit d'investissement cumulé : 19 325.13 €

Restes à réaliser :

- Dépenses : 30 750.00 €

Le comité syndical décide l'affectation du résultat total de la section de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 du budget 2015 : Affectation de la somme de 50 075.13 € à la section d'investissement
- Chapitre 002 du budget 2015 : Excédent de fonctionnement 191 425.60 € à la section de fonctionnement.

V - Discussion sur les orientations budgétaires et vote du budget primitif 2014

Le Président précise que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu lors du bureau du 13 janvier 2015. Les différents documents envoyés avec la convocation résumaient ce débat ainsi que les actions et travaux envisagés pour l'année 2015.

A. Appel de cotisation 2015

Le bureau propose une augmentation globale des participations de 0.35 %. L'appel de cotisation serait de 124 818 € réparti de la manière suivante :

- Frais généraux : 68 258 €
- Entretien : 10 856 €
- Etudes : 13 089 €
- Travaux : 32 615 €

M. POUILLON précise que cette proposition a été envoyée par courriel, le 3 février 2015, aux 42 EPCI adhérentes au SBV.

Délibération :

Sur proposition du Président et afin de couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2015.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE à 124 818 € l'appel à cotisation 2015
 - Réparti pour le fonctionnement comme suit : 68 258 € de frais généraux et 10 856 € de frais d'entretien
 - Réparti pour l'investissement comme suit : 13 089 € de frais d'études et 32 615 € d'aménagement de cours d'eau
- CHARGE le Président d'effectuer le recouvrement auprès des collectivités adhérentes en fonction de la répartition défini par les statuts (art 23)

B. Orientations budgétaires et Vote du Budget Primitif 2015

Conformément au DOB du 13 janvier 2015, le projet de BP 2015 implique notamment :

- les travaux en cours d'eau (PPRE, petits travaux morphologique, travaux d'urgence ...) pour un montant de 100 K€ au max,
- les suivis quantitatif et qualitatif des eaux,
- la réalisation de 4 PDC (estimée à 17 K€ au max),
- l'adoption du contrat de nappe de Dijon Sud,
- le bilan du contrat de bassin et l'adoption du suivant,
- l'étude sur la continuité écologique du moulin aux moines sur la Cent Fonts (estimée à 5 K€ au max),
- l'étude morphologique,
- la réhabilitation des locaux du SBV (estimée à 30 K€ au max),
- ...

En résumé, le projet de Budget Primitif 2015 est le suivant :

- Dépenses de fonctionnement : 400 579 10 €
 - 021 - excédent antérieur : 191 425.60 €
 - 023 - virement section investissement : 83 357.30 €
 - Chapitre 11 : charges à caract. général 113 150 €
 - Chapitre 12 - salaires et charges : 171 725.00 €
 - Chapitre 42 - opération d'ordres : 7 944.01 €
 - Chapitre 65 - indemnités élus : 22 850.00 €
 - Chapitre 66 – charges financières : 1 552.79 €
 - Chapitre 70 - produits de service : 30.80 €
 - Chapitre 74 - dotations et participations : 259 203.00 €
- Recettes de fonctionnement : 450 684.40 €
 - 021 - excédent antérieur : 191 425.60 €
 - Chapitre 70 - produits de service : 30.80 €
 - Chapitre 74 - dotations et participations : 259 203.00 €
- Dépenses d'investissement : 246 360.44 €
 - 001 – report d'investissement reporté : 19 325.13 €
 - Chapitre 16 – remboursement emprunt : 7 085.31 €

- Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : 50 700.30 €
 - Chapitre 21 – immobilisations corporelles : 33 500.00 €
 - Chapitre 45 – travaux rivière : 100 000.00 €
 - Restes à réaliser – 30 750 €
- Recettes d'investissement: 246 360.44 €
- 021 – Virement de la section fonctionnement : 85 357.30 €
 - Chapitre 10 – dotations : 56 444.13 €
 - Chapitre 13 – subventions : 61 000.00 €
 - Chapitre 40 – opérations d'ordre : 7 944.01 €
 - Chapitre 45 – travaux rivières : 37 615.00 €

A la suite des présentations, le Président demande s'il y a des questions dans l'assemblée. Aucune question n'est posée.

Délibération :

Le Président présente le budget primitif 2015, à savoir :

	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT/DEFICIT
Section de Fonctionnement	400 579.10 €	450 684.40 €	+ 50 105.30 €
Section d'Investissement	246 360.44 €	246 360.44 €	0 €

Le conseil syndical approuve et vote, le budget primitif 2015, à l'unanimité.

C. Animation et financement de l'Inter CLE Vouge / Ouche

Le Président explique que suite au départ prochain de M. VALENTIN (effectif le 21 avril 2015), au retrait financier (temporaire ?) de l'EPTB Saône Doubs, l'Inter CLE du 2 février 2015 a décidé de :

- Reconduire une animation pour une durée de 3 ans (rémunération à ajuster en fonction du candidat retenu),
- Réfléchir [à terme] à une modification du champ de compétence de l'hydrogéologue de l'Inter CLE (cf. § GEMAPI prévoyant la restructuration des syndicats chargés de cette compétence et au-delà).

Il s'avère que dans un premier temps, il n'y aura que peu de conséquences financières pour le SBV (pas d'études et de travaux programmés en 2015). Néanmoins, il sera vraisemblablement nécessaire d'engager une réflexion, au cours des deux prochaines années, sur l'articulation à avoir entre les EPCI intervenants sur la nappe (communautés de communes et urbaine, syndicats de bassin), voir au-delà (EPTB Saône Doubs, syndicats de la tille, ...).

Il est proposé de prendre deux délibérations !

Délibération 1:

L'Inter CLE Ouche / Vouge a été créée le 16 février 2009, date de la signature de la convention de financement des six EPCI initialement membres, à l'initiative du comité de bassin Rhône Méditerranée. Cette commission inter-bassins est en charge de la sauvegarde et de la restauration de la nappe de Dijon Sud, réserve d'eau la plus puissante du territoire (18 millions de m³ estimé) de l'agglomération dijonnaise.

L'inter CLE est chargée de mettre en place un programme de gestion cohérente et globale à l'échelle du territoire de la nappe de Dijon Sud, afin de restaurer sa qualité et de prévenir de toutes nouvelles pollutions. En effet, du fait de sa mauvaise qualité (contaminations par les pesticides, les COHV, les nitrates, ...), les trois syndicats d'eau potable que sont le Grand Dijon, la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin et la Communauté de Communes du Sud Dijonnais ont chacun été contraint de mettre en place des systèmes de traitement de l'eau brute avant distribution aux abonnés.

Par ailleurs, les deux structures animatrices des SAGE de la Vouge et de l'Ouche, respectivement le Syndicat du Bassin versant de la Vouge et le Syndicat du Bassin de l'Ouche se sont engagés à poursuivre la mise en œuvre d'une politique de restauration de la qualité de la nappe de Dijon Sud afin de respecter les objectifs de qualité de la Directive Cadre sur l'Eau.

A l'occasion de la réunion du 2 février 2015, cinq collectivités ont décidé, d'un commun accord, de poursuivre la programmation et le financement de l'inter CLE durant une période de 3 ans. Le chargé de mission sera toujours administrativement rattaché au SBV.

Pour ces trois années, le coût total annuel estimé de fonctionnement est de 100 000 € TTC (hors études ou travaux). La participation maximale annuelle par EPCI est fixée à 3 600 €.

Dans un premier temps, le Président propose que le coût soit toujours réparti également entre la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin, la Communauté de Communes du Sud Dijonnais, la Communauté Urbaine du Grand Dijon, le SBO et le SBV. Cette répartition se traduira par la signature d'une convention de participation financière.

Dans un second temps, le Président précise que les missions d'animation de l'Inter CLE pourraient être amenées à évoluer, eu égard aux réformes des collectivités territoriales en cours d'adoption. Ces réformes visent à rationaliser les structures, comme les syndicats de bassins versants, chargées notamment de l'animation d'outils de planification comme les contrats de milieu ou les SAGE.

C'est dans ce contexte, qui nécessairement sera amené à évoluer au cours des trois prochaines années, que le Président précise que d'une part, les termes de la convention liant les cinq collectivités seront vraisemblablement modifiés et d'autre part, que l'animateur de l'Inter CLE sera susceptible d'intervenir au-delà de la nappe de Dijon Sud.

Le Président conclut en précisant que toute modification, évoquée ci-avant, nécessitera un accord soit du bureau, soit du conseil syndical du SBV.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- participer à l'animation de l'Inter CLE,
- désigner le SBV, en tant que structure animatrice de l'Inter CLE,
- fixer le montant maximum annuel de la dépense à 100 000 € TTC,
- d'inscrire la dépense aux différents articles des budgets 2015 à 2018,
- SOLLICITER des subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Général de Côte d'Or et le FEDER pour l'animation de l'Inter CLE,
- d'inscrire la recette aux différents articles des budgets 2015 à 2018,
- signer pour trois années, avec les quatre collectivités que sont la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin, la Communauté de Communes du Sud Dijonnais, la Communauté Urbaine du Grand Dijon et le Syndicat du Bassin de l'Ouche, une convention de participation financière,
- confirmer que la modification des termes de la convention, concernant le champ de compétence de l'Inter CLE, devra être précédée d'une décision soit du bureau, soit du conseil syndical.

Délibération 2:

Compte tenu de la spécificité des missions qui sont demandées en tant qu'animateur de l'Inter CLE Vouge / Ouche,

Compte tenu de la difficulté de recrutement dans le cadre des agents titulaires, le Président propose la création d'un poste d'Ingénieur non titulaire à temps complet pour une durée de trois ans renouvelables. Le coût du poste étant compris dans la convention de participation financière qui sera signée avec les différents partenaires de l'Inter CLE.

La rémunération du poste est fixée à l'Indice Brut 458, Indice Majoré 401, 3^{ème} échelon et sera révisée selon la grille indiciaire correspondant au poste d'Ingénieur. Ce poste est créé conformément à l'article 3-3 – alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la création d'un poste d'Ingénieur non titulaire à temps complet, pour une durée de trois ans renouvelable.
- FIXE la rémunération mensuelle à l'Indice Brut 458, Indice Majoré 401
- DIT que la rémunération évoluera selon la grille indiciaire correspondant au poste d'ingénieur.

VII - Affaires diverses

A. PPRE de la Vouge et de ses affluents - Tranche 2014

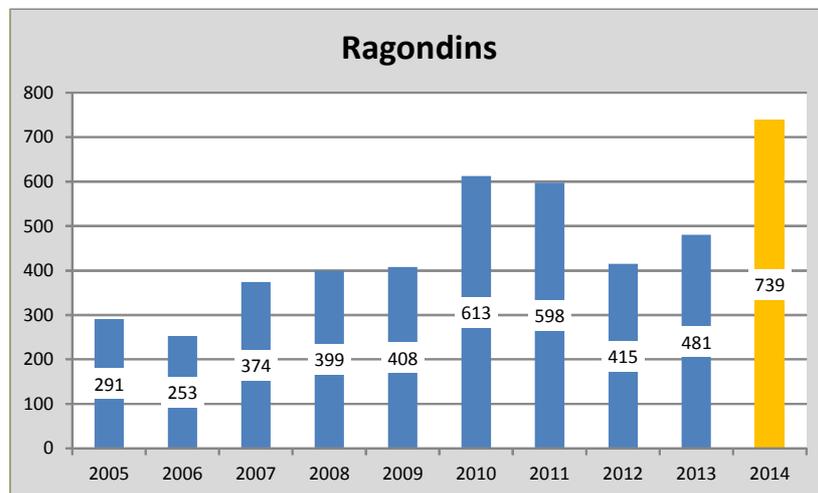
Le Président donne la parole à M. LANIER.

Celui explique que les travaux ont débuté le 13 janvier dernier. Toutefois, suite aux mauvaises conditions météorologiques (pluies et absence de fortes gelées) et par voie de conséquence d'accès aux rivières (risque d'endommager les bandes enherbées agricoles), leurs mises en œuvre ont été retardées. En conséquence, il a été privilégié les tronçons de la Vouge longés par des chemins blancs. M. LANIER illustre son propos par de nombreuses planches photographiques.

Le Président rappelle que les travaux doivent se terminer au plus tard le 31 mars, eu égard à l'Arrêté Préfectoral qui encadre le PPRE.

B. Gestion de la population des ragondins en 2014

M. BOILLIN Nicolas explique que la gestion de la population des ragondins, se fait par l'entremise de la FREDON Bourgogne, conformément à la loi. Il rappelle que la lutte a débuté dès la création du SBV, en 2005. Il explique que l'indemnisation des piégeurs a très nettement été revue à la hausse en 2014. Il présente les résultats de l'année 2014, ainsi que lors des campagnes précédentes.



Il est noté le problème lié à la réglementation autour du piégeage ; ce qui conduit au faible nombre de piégeurs. Néanmoins, il semble que l'augmentation de l'indemnisation est portée ses fruits.

Les membres s'inquiètent du nombre important de ragondins sur notre territoire.

M. LOIZON rappelle que les chasseurs peuvent les détruire également.

C. Travaux hors programmation initiale

1. La Vouge à Esbarres

Le Président explique que suite aux inondations de novembre 2014, Mme la Sous-Préfète de Beaune a organisé deux réunions de concertation. Le Président, en présence de M. JACQUET, s'est engagé à intervenir sur la ripisylve de la confluence Vouge – Vieille Saône au cours du printemps – été 2015 (selon les conditions climatiques et hydrologiques). Il rappelle que l'entretien est dévolu non seulement au SBV mais également aux propriétaires des terres riveraines. Il explique que la ripisylve n'a pas été la cause de l'inondation de novembre 2014 (cf. CR du CS du 9 décembre 2014) mais que pour apaiser la situation, cette solution a été adoptée !

M. JACQUET est en charge de la coordination de ces travaux.

2. L'Oucherotte à Longecourt en Plaine

En concertation avec la commune de Longecourt en Plaine et l'association Plaine Image, le SBV réfléchit à la mise en place de banquettes sur l'Oucherotte afin de réduire sa largeur. Un dossier a été déposé auprès de la DDT et a été accepté.

Le Président explique que l'intervention est assujettie à la signature d'une convention d'ouverture annuelle de la vanne du château. Le SBV est dans l'attente d'un rendez-vous entre M. le Maire de Longecourt et les

propriétaires du château afin de finaliser le projet. Il peut être financé par l'agence de l'eau (amélioration de la morphologie et de la continuité du cours d'eau).

3. L'Oucherotte à Aiserey

Suite aux inondations de novembre 2014, la commune d'Aiserey et le SBV vont engager une réflexion visant à l'ouverture annuelle des vannes du parc du Château. Dans un premier temps, le SBV vérifiera si le vannage peut être réhabilité puis dans un deuxième temps, la commune et le SBV décideront conjointement l'engagement de travaux !

Un dossier loi sur l'eau sera à rédiger. Le financement de l'action sera à discuter entre la commune et le SBV.

M. TREMOULET explique être très attaché au projet notamment à la gestion de l'ensemble des vannages situés tout le long de la rivière.

4. Courrier du collectif des AF du sud du bassin de la Vouge

Faisant suite au courrier du 4 décembre 2014, du collectif des AF du sud du bassin de la Vouge, M. le Directeur de la DDT de Côte d'Or leur a répondu le 24 février 2015. Il explique que dans ce courrier, M. le Directeur souhaite la mise en place d'une concertation élargie entre tous les acteurs du bassin. Il relève aussi que le SBV engage des travaux conformément à la loi et que les propriétaires riverains peuvent également le faire dans le cadre de cette même loi. A ce titre, il rappelle la publication de la plaquette « prévenir les inondations » de février 2014 (disponible sur le site www.bassinvouge.com) qui explicite clairement ce qui peut être entrepris et sous quelle forme !

Suite à l'intervention de Mme DELABAYE, le Président précise que c'est Madame la Sous-Préfète de Beaune qui devra se rapprocher de VNF, concernant les problèmes liées au passage sous le canal de Bourgogne.

D. Technicien de rivières

M. BOILLIN Nicolas explique que suite à la modification des cofinancements (apport du FEDER à concurrence de 30%), il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération sur le cofinancement du poste, en lieu et place de celle prise lors du dernier conseil syndical.

Par ailleurs, le Président explique qu'après le départ de Mlle CARRAUD (effectif depuis le 21 février 2015), c'est M. LANIER qui assure, pour le moment, l'intérim sur le suivi des travaux de la tranche 2014 du PPRE !

Il est à noter que les entretiens d'embauche, pour choisir le(a) prochain(e) technicien(ne), sont programmés, le 11 mars 2015. Il est souhaité une prise de poste au 1^{er} avril 2015.

Délibération

Le Président rappelle que le SBV est en cours de réalisation du deuxième PPRE pour la période 2011 – 2015. Pour cela, il rappelle la nécessité d'avoir en interne des compétences de maîtrise d'œuvre ; compétences se traduisant par la présence d'un(e) technicien(ne) de rivières.

Dans ce cadre, il propose au conseil syndical de solliciter les financeurs institutionnels pour un financement du poste de technicien(ne) de rivières pour l'année 2015.

La dépense estimée pour le poste (salaires et charges sociales) pour 2015 est de 32 000 € TTC.

Le plan de financement du poste de l'année 2015 serait le suivant :

- Agence de l'Eau RM&C : 16 000 € soit 50 % du montant global,
- FEDER : 9 600 € soit 30 % du montant global,
- SBV : 6 400 € soit 20 % du montant global.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus,
- INSCRIT la dépense aux différents articles du budget 2015,
- SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau RM&C et du FEDER une subvention de nature à obtenir 80% du financement TTC,
- INSCRIT la recette aux articles 74718, 7478,
- CHARGE et AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet.

E. Contentieux Moulin Salbreux

M. BOILLIN Nicolas explique que suite à la dernière réunion, l'étude complémentaire hydraulique a été diligentée. Les conclusions ont été reçues le 28 janvier 2015. Il s'agit désormais de rédiger les Dossiers Loi sur l'Eau et d'Intérêt Général de régularisation des travaux puis d'engager l'enquête publique.

L'échéancier retenu est le suivant :

- Printemps 2015 : Dépôt des dossiers auprès de la DDT, service instructeur
- Printemps - Eté 2015 : Enquête Publique
- Automne 2015 : AP de régularisation administrative

A la demande de certains, M. BOILLIN Nicolas rappelle tout le déroulé de l'action, lancée en 2009.

F. Continuité écologique de la Cent Fonts

Le Président donne la parole à M. LANIER qui rappelle le contexte de réalisation de la continuité écologique du Moulin des Etangs.

Il explique que les travaux se sont achevés le 27 novembre 2014. Suite à la mise en conformité de l'ouvrage, conformément à l'arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du 19 juillet 2013, la révision du nouveau règlement d'eau sera actée par la DDT de Côte d'Or sur la base de plans de récolement, produits par le cabinet de géomètres « Techniques Topo ».

Ce même AP impose aux propriétaires, du Moulin aux Moines ou « Moulin Bresson » situé sur la Cent Fonts à Saulon la Chapelle, de restaurer la continuité biologique de leur ouvrage. Le SBV, en concertation avec eux, va engager une démarche comparable à celle initiée sur le Moulin des Etangs.

M. POULLOT rappelle que les financements sur les travaux d'entretien des cours d'eau sont conditionnés à la réalisation de démarches comme celles-ci.

G. GEMAPI

Le Président explique l'importance de mise en œuvre, de cette nouvelle compétence obligatoire, eu égard aux structures comme la nôtre. La GEMAPI sera créée (pour le moment) dès le 1^{er} janvier 2016 (avec un délai de mise en œuvre de 2 ans).

Le Président explique avoir rencontré les cinq communautés de communes du bassin de la Vouge ainsi que les Présidents des syndicats de la Tille, de l'Ouche et de l'Inter CLE – Nappe de Dijon Sud. Il semble qu'une position commune (mutualisation des moyens) soit envisageable pour porter la GEMAPI mais également d'autres compétences hors GEMAPI (animation SAGE et contrats, animation des PGRE,...). L'objectif est de proposer un projet pour nos territoires et éviter ainsi de se voir imposer une structuration future non concertée. En effet sans initiative locale, c'est le Préfet qui, à compter de 2018, fera des propositions d'organisation par bassins versants.

Le SBV proposera une trame d'organisation sur notre bassin et avec les bassins voisins, au Groupe de Travail créé à cet effet, afin d'en débattre.

M. POULLOT souligne toute l'importance de s'engager dès maintenant dans la réflexion de mise en œuvre de cette nouvelle compétence. En effet, il faut être conscient qu'à terme, une réorganisation (administrative, juridique, ...) des syndicats comme le SBV, est inévitable. Ce sont les intercommunalités qui auront à transférer ou à déléguer [ou non] aux syndicats mixtes (cas du SBV), la GEMAPI.

M. BOILLIN Nicolas explique que la loi NOTRe, en cours de discussion au parlement, pourrait repousser la date de sa mise en œuvre.

Les membres du conseil syndical sont interrogatifs sur l'articulation administrative future de la gestion d'un bassin versant mais sont également affirmatifs sur le fait que l'articulation technique doit être conservée, sur le bassin de la Vouge, par le SBV.

Le sujet sera abordé lors du (des) prochains conseils syndicaux.

H. Etude Hydraulique DDT

Le Président explique que pour caler le modèle hydraulique en fonction des inondations de novembre 2014, la DDT a stoppée momentanément l'étude globale. A ce propos, les communes du bassin de la Vouge seront très prochainement contactées, par le service risque de la DDT.

Le Président rappelle que le but de cette étude est de produire les cartes d'aléas inondations (échéance mi-2015) pour chaque commune. Cette cartographie sera d'une grande utilité, notamment au moment des arbitrages sur les choix d'aménagement des territoires (PLU, PLUi, Scot,...).

I. PDC

M. GELIN, VP en charge des plans de désherbage, explique que les communes à diagnostiquer, en 2015, devrait être :

- Agencourt,
- Corcelles les Monts,
- Flavignerot,
- Reulle Vergy.

Le cofinancement sera toujours de 80%, mais désormais provenant uniquement de l'Agence de l'Eau RM.

Par ailleurs, à l'instar de ce qu'il a déjà été demandé au Syndicat du Meuzin, M. GELIN propose de solliciter une participation financière au Syndicat du Bassin de l'Ouche, en ce qui concerne les communes de Corcelles les Monts et Flavignerot, situés sur nos deux bassins. Il propose de prendre une délibération engageant les 4 derniers PDC.

Délibération :

Le Président informe le conseil syndical que dans le cadre de la réduction des produits phytopharmaceutiques (pesticides) en secteur non agricole, que 50 communes sur les 58 communes ont à leur disposition un diagnostic sur leur pratique d'entretien des espaces relevant de leur compétence. Les résultats sont très encourageants depuis 2007. Le Président propose de réaliser, au cours de l'année 2015, 4 derniers diagnostics (pour autant de plans de désherbage) sur les communes n'ayant pas encore à leur disposition ces documents. En effet dans un contexte où la réglementation a fortement évolué, il semble pertinent de mettre à disposition ces outils d'aides à la décision.

Il précise qu'il proposera de signer une convention de cofinancement avec le SBO pour les diagnostics et plans de désherbage de Corcelles les Monts et Flavignerot.

La somme à engager serait au maximum de 20 000 € TTC avec un taux de cofinancement de 80% de l'Agence de l'Eau RM&C.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable à la réalisation de l'étude selon les propositions du Président,
- FIXE le montant maximum de la dépense totale à 20 000 € TTC,
- INSCRIT la dépense à l'article 617 au budget 2015,
- SOLLICITE auprès, de l'Agence de l'Eau RM&C, une subvention de 80% sur le TTC,
- INSCRIT la recette à l'article 7478 du budget,
- CHARGE et AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet notamment le marché et la convention à passer entre le SBO et le SBV.

M. BOILLIN Nicolas explique que comme chaque année, un questionnaire a été envoyé aux communes ayant antérieurement fait l'objet d'un diagnostic et d'un plan de désherbage. Celui-ci permet d'une part de connaître les pratiques annuelle de traitement et d'autre part de répondre aux obligations de nos partenaires institutionnels (Agence de l'Eau et Conseil Régional) ayant participé financièrement à la réalisation de ces documents.

Malgré deux relances, 21 communes n'ont toujours pas répondu. En tant que délégués, il serait souhaitable de vérifier auprès de vos mairies, si le questionnaire a été renvoyé !

J. Pluviométrie 2014 et 2015

M. BOILLIN Nicolas explique que sur la station de Dijon Longvic, en moyenne (1970 – 2013), il reçoit 746,6 mm de pluie. En 2014, 781,6 mm sont tombés, soit un excédent de 5 % par rapport à la moyenne annuelle.

Cinq périodes pluviométriques distinctes se sont succédées :

- Janvier et Février : + 28 % (+ 30 mm / moy.)
- Mars – Juin : - 56 % (- 142 mm / moy.)
- Juillet et Août : + 66 % (+ 84 mm / moy.)
- Septembre : - 67 % (- 41 mm / moy.)
- Octobre – Décembre : + 52% (+105 mm / moy.) dont la pluie de 4 novembre 2014 de 105 mm.

Il est à noter que sans l'épisode exceptionnel de novembre 2014, l'année aurait été déficitaire.

Pour les deux premiers mois de l'année 2015, il y a un déficit de 14% de pluie (91.9 mm au lieu de 104.7 mm en moyenne).

Il illustre son propos par des graphes présentant les variations de débits relevées sur les stations hydrométriques du bassin.

i. Autres informations

Monsieur BOILLIN Nicolas explique que la première réunion du Comité de Pilotage (CoPil) de l'étude Morphologique se tiendra le 14 avril 2015 à 14h00.

Le conseil syndical retient les dates des prochaines réunions :

- Bureau du SBV, le 21 avril 2015 à 18h30
- Conseil Syndical, le 16 juin 2015 à 19h00 (à Nuits Saint Georges – sous réserve de confirmation)

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président lève la séance à 20 Heures 45. Mme ZITO invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié. Le Président l'en remercie.